Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY
Directeur à la Direction des Monuments et des Sites – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : Dossier de l'auteur de projet transmis le 20/02/2006
N/Réf. : AVL/CC/SGL-2.8 /s. 387
Annexe : 1 dossier + 4 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-GILLES. Rue de l'Hôtel des Monnaies, 66. Hôtel Winssinger. Restitution partielle de l'hôtel de maître dans son état d'origine.
Avis de principe
Dossier traité par Françoise BOELENS – D.M.S.

Nous avons l'honneur de vous communiquer, par la présente, l'avis de principe émis par notre Assemblée en sa séance du 8 mars 2006 concernant l'objet susmentionné, suite à la réunion du 10 février 2006 y-relative et à l'examen du dossier transmis à cette occasion ainsi qu'à la visite des lieux du 6 mars 2006.

Bref historique
L'hôtel Winssinger, concerné par la présente demande de restauration, est un bâtiment de Victor Horta, construit en 1894 et réaménagé par lui en 1928. A cette époque, les étages supérieurs de la maison sont convertis en appartements à louer. Cette conversion entraîne l'ablation de l'escalier monumental à partir de son premier palier (étage mezzanine) et la fermeture de tous les plafonds à l'emplacement du trou de la cage d'escalier, afin d'individualiser les appartements ; elle implique également la réorganisation de la circulation et de l'accès à ces appartements via l'escalier de service situé à l'arrière qui est remanié en conséquence.
A l'arrière de l'hôtel de maître se trouvent également deux autres constructions:
- un petit bâtiment arrière, construit en 1877 et réaménagé par Horta en 1894, en 1911 et 1929 puis par H.A. Jacobs en 1947
- un bâtiment de bureaux, construit en 1947, par H.A. Jacobs au milieu de la parcelle (à la place du jardin initial) et accolé à l'hôtel de maître. La juxtaposition des nouveaux bureaux arrière de la maison Horta entraîne à cette époque la disparition du jardin d'hiver (verrière) et un remaniement du couloir d'accès.

Demande
Le but du demandeur est de restituer partiellement l'état conçu originellement par V. Horta et correspondant à la période 1894-1928 (objet de la présente demande d'avis de principe) ainsi que de rénover l'espace bureaux et le petit bâtiment arrière à condition de pouvoir conserver les fonctions actuelles :
- Hôtel : . rez-de-chaussée et 1er étage : bureau avec fonctions représentatives
  . 2ème / 3ème et grenier : 2 appartements
- Bâtiment central : . rez-de-chaussée : bureau avec accès via l'entrée de l'habitation
- Bâtiment arrière : . rez et étages : bureaux en communication avec l'espace principal.

La Commission observe préalablement que, n'étant pas en communication, les deux principales interventions proposées (escalier et jardin d'hiver) ne sont pas directement liées, même si elles contribuent à se rapprocher de la situation de l'immeuble entre 1894 et 1928.
Elle émet, par ailleurs, les remarques et recommandations suivantes sur l'ensemble du projet concernant la restitution partielle de l'hôtel Winssinger.

1. Restitution d'une volée de l'escalier principal

Le projet propose de restituer la volée de l'escalier monumental, reliant le niveau mezzanine au 1er étage. Cette intervention permettrait de rétablir une unité architecturale entre l'escalier d'origine (1894) encore existant au rez-de-chaussée, la mezzanine aujourd'hui protégée et le 1er étage (réaménagé en appartement par Horta en 1928 lors de la 2ème phase de réaménagement).
La Commission observe que cette intervention ne tend pas à rétablir un état historique du bâtiment (la restitution proposée n'a en effet jamais existé) mais aboutit à une solution qui a cependant le mérite de restituer leur signification et leur cohérence au départ de l'ancien escalier monumental – dont seule la première volée est aujourd'hui encore en place – ainsi qu'aux vastes proportions du hall d'entrée. Si l'ampleur de ce hall et la monumentalité de cette première volée avaient, à l'origine, toute leur logique et leur raison d'être en tant que départ de l'escalier monumental formant la colonne vertébrale du bâtiment, elles semblent aujourd'hui incongrues étant donné le petit espace fermé sur lequel le hall et cette première volée d'escalier débouchent (palier de la mezzanine coupé des autres étages et qui s'interrompt brutalement).
La restitution d'une deuxième volée, telle que proposée, permettra de restituer une meilleure compréhension et plus de cohérence dans la volumétrie du bâtiment.

Par ailleurs, cette intervention permettrait de rétablir une communication interne entre les deux niveaux de bureaux à fonction représentative (rez et 1er). Ceux-ci ne sont en effet actuellement accessibles que via l'escalier arrière (escalier de service remanié en 1928).

La Commission y souscrit d'autant que cette restitution n'occasionne pas la perte d'éléments de décor ou d'aménagements ultérieurs qui soient dignes d'intérêt et que l'auteur de projet dispose de suffisamment d'informations que pour réaliser une restitution à l'identique dans les règles de l'art.

Elle est également favorable à la restauration des peintures murales qui ornaient initialement le mur longeant cette deuxième volée d'escalier et dont les motifs d'origine ont pu être dégagés au premier étage. La Commission s'interroge néanmoins sur le devenir des peintures d'origine présentes au 1er étage (le long de l'ancienne volée entre le 1er et 2ème étage et qui ne sera pas rétablie) et demande à l'auteur de projet de réfléchir à cet aspect (problématique de l'inclinaison des motifs correspondant à la pente de l'escalier).

2. Restauration des intérieurs d'origine du rez et du 1er étage

Des éléments de décor d'origine du rez-de-chaussée et du 1er étage ont récemment été mis au jour via le démontage des aménagements effectués entre 1947 et 2000. Un travail de collaboration entre l'IRPA, le service des Monuments et des Sites et Madame F. Aubry, conservateur du Musée Horta (spécialiste des décors intérieurs de l'architecte), est actuellement en cours afin de permettre la restauration et la restitution de ces décors dans leur état d'origine. La Commission se réjouit de ces interventions et demande que, dans ce cadre, la problématique des peintures de l'escalier soit clarifiée (cf. ci-dessus).

3. Restauration de la façade arrière – restauration et reconstruction partielle du jardin d'hiver

Le projet prévoit également l'enlèvement de la partie construite en 1947 (espace de transition avec le nouveau bâtiment de bureaux), correspondant à l'arrière de l'hôtel Winssinger, sur une largeur de 5,50 mètres et une superficie de 65 m² pour permettre la restauration de la façade arrière, du couloir d'entrée et du jardin d'hiver d'origine ainsi que la création d'un petit jardin.
La confrontation des documents d'archive avec le relevé détaillé de la situation existante a permis de dégager bon nombre d'informations utiles pour la restauration du jardin d'hiver et la restitution de la verrière. Dans son état actuel, cependant, le dossier ne permet pas d'évaluer toute la pertinence de cette restitution, à la lumière de la documentation qui a été retrouvée, d'autant que l'environnement du jardin d'hiver est aujourd'hui très différent de celui d'origine. Autrefois trait d'union entre la maison et le jardin sur lequel elle débouchait, la verrière reconstruite n'aura plus aujourd'hui que le mur du bâtiment de bureaux arrière comme toile de fond (et un petit jardinet recomposé) ainsi qu'un autre écran latéral (mur?) servant à privatiser les accès aux différents corps de bâtiment (cf. ci-dessous).

Dans ce contexte, cette restitution perd donc un peu de son sens et de son authenticité si ce n'est qu'elle permet de rétablir une caractéristique récurrente de l'architecture de Horta à savoir la présence d'une pièce lumineuse à l'extrémité de l'enfilade, baignant de lumière l'arrière de la maison et offrant une perspective visuelle sur le jardin. Sur ce point, la Commission remarque que l'aménagement d'une toiture vitrée sur l'espace existant ou le remplacement de cet espace par une verrière simple (plutôt qu'une restitution débouchant sur un mur) pourrait peut-être également contribuer à rétablir cet éclairage naturel à l'arrière de la maison.

La Commission invite donc l'auteur de projet à pousser plus loin la réflexion sur ces deux options en observant que l'option de restitution suppose la démolition d'aménagements de 1947 qui présentent un intérêt manifeste. Il s'agit des pièces d'accueil des bureaux arrière qui effectuent une transition adéquate avec le bâtiment de bureaux arrière. Leur maintien pourrait donc être envisagé. Dans la négative, leur démolition devrait être adéquatement justifiée.
En effet, ces aménagements ont été réalisés par l'architecte H. A. Jacobs, à savoir le fils de Henri Jacobs, contemporain de Horta et qui s'est lui-même distingué par les nombreux et célèbres bâtiments Art nouveau qu'il a construits à Bruxelles. S'il collabore avec son père dans un premier temps, en se spécialisant comme lui dans la construction d'écoles, H. A. Jacobs fera ensuite évoluer son architecture, de l'art déco de la fin des années 40 vers un fonctionnalisme très dépouillé. Son intervention dans cette maison Art nouveau conçue et ensuite transformée par V. Horta, à une époque où le style de ce dernier a évolué vers l'Art déco (cf. Palais des Beaux-Arts) n'est pas complètement dépourvue de sens et mérite qu'on s'y intéresse avant d'envisager purement et simplement sa démolition. Pour la CRMS, le rétablissement du jardin d'hiver pose donc la question de la démolition d'espaces non dénués d'intérêt. L'étude devrait être poursuivie de manière à pouvoir déboucher sur la décision la plus judicieuse possible dans le contexte précis qui nous occupe.

4. Couloir d'entrée
Dans le cadre de la restitution, à l'identique, de la façade arrière, le projet prévoit la suppression des aménagements effectués en 1947, au bout du couloir d'entrée initial (prolongement de celui-ci jusqu'aux nouveaux bureaux pour y donner accès). Il prévoit également la restitution d'un jardinet succédant à la verrière reconstituée. Dans un souci d'intimité et afin de séparer clairement les fonctions et les espaces, il est question de séparer, par un mur, le jardinet recomposé du passage, désormais à ciel ouvert, vers les bureaux arrière
La Commission estime que cette option offre au jardinet arrière et aux vues arrière de l'hôtel de maître un cadre peu flatteur. Elle souligne également que le détail de raccord entre ce muret et le mur latéral gauche du petit salon/bureau, dans le prolongement duquel il s'inscrit, est très peu satisfaisant.
Elle demande que ces aspects du projet soient réétudiés en fonction des réflexion menées plus globalement sur les réaménagements arrière de l'hôtel de maître.

5. Conclusion
La Commission étant favorable à la restitution de la volée d'escalier et plus réservée en ce qui concerne les interventions arrière, elle invite le demandeur à éventuellement scinder le projet en deux parties afin de pouvoir d'ores et déjà approfondir la partie concernant l'escalier en attendant que les options d'intervention à l'arrière soient mieux précisées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.U.
- Barbara Van der Wee, auteur de projet